



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cahors expérimente une heure de stationnement gratuite

A compter du mercredi 24 juin, jour du lancement des soldes d'été, la Ville de Cahors met en place, à titre expérimental pour une durée d'un an, une nouvelle mesure destinée à faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville : une heure de stationnement gratuite par jour sur l'ensemble des 1 210 places payantes gérées par horodateur.

Cette initiative vise à encourager la fréquentation des commerces de proximité et à renforcer l'attractivité du cœur de ville. En offrant soixante minutes de stationnement gratuit, la municipalité entend susciter les déplacements et l'accès au centre-ville et « donner du temps » à celles et ceux qui font le choix de la proximité.

Cette initiative constitue une nouvelle concrétisation des engagements pris dans le cadre du projet de campagne. Elle procède d'un signal fort adressé aux Cadurciens, aux Lotois, aux commerçants et aux clients potentiels. Une façon de lever un frein à la fréquentation du cœur de la ville et à soutenir l'activité du commerce de proximité.

Gratuité du stationnement, aménagement des espaces publics, augmentation des patrouilles de police, amélioration de l'éclairage public, animations, assises du commerce et de l'artisanat, autant d'engagements qui traduisent la volonté résolue d'agir au service du centre-ville, de ses commerces et du cadre de vie des Cadurciens.

Le dispositif, dont le coût est estimé entre 150 000 à 300 000 euros par an (estimation difficile à préciser eu égard aux comportements peu prévisibles des usagers du stationnement au résultat de cette mesure), entre en vigueur dans le cadre d'une expérimentation. En effet, la municipalité se réserve la possibilité d'en revoir les contours au terme de cette phase test si les conditions d'équilibre ne sont plus réunies. Plusieurs indicateurs feront l'objet d'un suivi attentif :

- la durée d'occupation des places afin de préserver la rotation et la disponibilité du stationnement ;
- les effets sur l'activité commerciale et la fréquentation du centre-ville, en lien avec les professionnels dans le cadre des Assises du commerce et de l'artisanat qui se tiendront cet automne ;
- l'impact sur les finances municipales dans un contexte de fortes tensions budgétaires liées notamment aux tensions internationales et à leurs répercussions sur le coût de l'énergie, au ralentissement économique et aux évolutions du marché immobilier.

Pour bénéficier de cette gratuité, il suffit, comme auparavant pour les 30 mn offertes, de renseigner sa plaque d'immatriculation à l'horodateur et de sélectionner l'option « 1 heure gratuite ». Le stationnement reste également gratuit du lundi au vendredi de 12h30 à 14h et de 18h30 à 9h, le samedi à partir de 12h30 et les dimanches et jours fériés toute la journée. Par ailleurs, pour le stationnement longue durée, des alternatives gratuites permettent de garer son véhicule sur les 9 parcs-relais (P+R) et parkings de proximité gratuits et de rejoindre ensuite le centre-ville à pied ou grâce au réseau de bus Evidence, lui aussi gratuit.

Contacts presse, Direction de la communication : 05 65 20 87 20 ou 05 65 20 87 12